

Madame Claudette Journault  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Mémoire sur le projet d'agrandissement de 9 millions de tonnes du mégadépotoir de Ste-Sophie

Madame la présidente,

Le Collectif *Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne* est un comité ad hoc où se concertent citoyens, citoyennes et organismes de la société civile préoccupés de l'ampleur que prend l'enfouissement des déchets dans les Laurentides et au Québec.

Nous disons NON au MÉGADÉPOTOIR parce que :

- 1- Ste-Sophie dans les Laurentides, n'est pas la poubelle du Québec. Plus de 20% de tous les déchets du Québec y seraient enfouis et cela est complètement démesuré.
- 2- Le méga-enfouissement de déchets va à l'encontre des objectifs de recyclage de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Le bas coût relatif qu'il offre pour enfouir chaque tonne est une concurrence sournoise et incite à enfouir plutôt qu'à recycler.
- 3- Le méga-enfouissement, c'est aussi le transport par camions des déchets provenant d'un peu partout au Québec. Les quantités de gaz à effet de serre issues des millions de litres de diesel brûlés pour transporter ces déchets à Ste-Sophie n'ont même pas été évaluées, encore moins leur impact sur la santé publique, la qualité de l'air et les changements climatiques. Augmenter le transport routier va à l'encontre de nos objectifs relatifs au Protocole de Kyoto. Ce mode de gestion des déchets est le contraire du développement durable.
- 4- Le *bioréacteur* et le « CVER » servent de façade et de justification au méga-enfouissement de 9 millions de tonnes de déchets. Le projet de CVER est, du propre aveu du promoteur, conditionnel à un hypothétique *marché*. C'est ce même *marché* qui a amené le promoteur à fermer son centre de tri en 2001. Cette logique marchande ne peut être la condition pour réaliser les objectifs des politiques publiques de l'état .
- 5- Ce mégadépotoir amènera un déferlement quotidien de plusieurs centaines de camions d'ordures sur l'autoroute 15 et sur la route 158 qui est bordée de résidences, d'écoles et de petits commerces (± 100). La 158 a déjà une triste réputation en terme d'accidents mortels et graves. De plus, le bruit et la vibration créés par le passage des véhicules lourds, et ce jour et nuit, rendent le projet invivable pour les résidants riverains.
- 6- Il est reconnu qu'actuellement ce site d'enfouissement contamine tout le secteur en particulier l'eau souterraine qui s'écoule en direction de terres agricoles et des puits d'eau potable municipaux de Ste-Anne-des-Plaines. Au lieu d'y ajouter 9 millions de tonnes de déchets plus ou moins toxiques, nous demandons une décontamination à la source.
- 7- Des alternatives existent au mégadépotoir, comme des petits dépotoirs régionaux plus faciles à gérer et à rendre sécuritaires. Il y en a actuellement plus de 50 reconnus par Québec !
- 8- En acceptant le projet, on laisserait un héritage regrettable aux générations futures.

**NOUS SOMMES CONTRE CE PROJET INSENSÉ D'IMPORTER 9 MILLIONS DE TONNES D'ORDURES À UN SEUL ENDROIT.**

Nos principales objections sont :

- Premièrement, la localisation elle-même, dans un secteur de roc affleurant à certains endroits et un écoulement des eaux souterraines vers Ste-Anne-des-Plaines, située en aval, est une aberration et ne permet pas l'implantation sécuritaire d'un dépotoir. De plus, les réponses du Ministère de l'Environnement quant à l'état réel de la contamination sont évasives et aucunement satisfaisantes.
- Deuxièmement, la quantité astronomique de déchets prévue augmente énormément les impacts liés au bruit, au transport, aux goélands, aux émissions de biogaz (odeurs et santé humaine) et à la qualité des eaux de surface et souterraine.

Pour toutes ces raisons nous vous demandons, Madame la présidente, de rejeter le projet d'agrandissement du LES de Ste-Sophie. Également, le préfet Yves St-Onge et les maires de la MRC Rivière-du-Nord (Claude Charbonneau de Prévost, Roland Charbonneau de St-Colomban, Marc Gascon de St-Jérôme et Yvon Brière de Ste-Sophie) ont actuellement le pouvoir par la loi 90 d'interdire ou de limiter l'importation de déchets provenant de l'extérieur du territoire. Nous réitérons notre demande pour qu'ils exercent ce droit dans l'intérêt public, tel que signifié depuis avril 2003 via une pétition signée par plus de 1 000 citoyens-nes.

Principaux rédacteurs-trices pour le Collectif Alerte à l'enfouissement / Signature

Mme Isabel Sauvé : Isabel Sauvé M. Normand Beaudet : Normand Beaudet  
Mme Lily Pelletier : Lily Pelletier M. Marc-André Morin : Marc-André Morin  
Mme Serena D'Agostino : \_\_\_\_\_ Mme Linda Schumacher : \_\_\_\_\_

Ci-joints les documents suivants émis par le Collectif depuis janvier 2003 et autres documents pertinents :

1. Collectif Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne : Brève présentation de la mission et des objectifs.
2. Conjoncture et contexte régional. (fév. 2003)
3. MRC Pétition pour le droit de regard (photocopie de un peu plus de 1 000 noms)
4. Lettre ouverte aux maires de la MRC Rivière-du-Nord (avril 2003)
5. Communiqués de presse du 26 novembre 2003, du 5 et 11 janvier 2004
6. Publi-reportages ( hebdomadaires régionaux)
7. Revue de presse : Journal de Prévost (tx) : 16-04-03, Nord-Info : 29 nov. 2003, L'Écho du Nord : 24.04.03 (p.8) // 10.09.03 (p.5) // 26.11.2003 // 3.12. 2003, Le Mirabel : 29.11.2003 (p.3), Accès Laurentides 28.11.03 (p.5)

## **Le Collectif *Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne***

### Mission

Créé en 2003 et s'inscrivant dans un mouvement d'*écocitoyenneté*, le Collectif est un comité ad hoc où se concertent citoyens, citoyennes et organismes de la société civile préoccupés de l'ampleur que prend l'enfouissement des déchets dans la MRC Rivière-du-Nord, la région des Laurentides et au Québec.

### Objectifs

Informer et mobiliser la population sur les enjeux de la gestion des déchets.

Promouvoir la participation des citoyens, des citoyennes, de la société civile en particulier pour les consultations publiques de la MRC Rivière-du-Nord sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et éventuellement pour celles du BAPE portant sur un projet d'agrandissement du mégadépotoir Intersan de Ste-Sophie.

Document produit pour le mémoire du Collectif aux audiences du  
BAPE

Sainte-Sophie, 13 janvier 2004

## Conjoncture et contexte régional

### Enfouir ou recycler ?

#### 2003 : année déterminante pour la gestion des déchets au Québec !

2003 est l'année du sort des déchets au Québec ! La Politique québécoise de gestion de matières résiduelles (1998-2008) est à mi-chemin, la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) et les Municipalités Régionales de Comté (MRC) doivent produire, consulter le public et mettre en vigueur leur plan de gestion (PGMR) alors que les multinationales de l'enfouissement sont en intense lobby pour agrandir leurs mégadépotoirs.

#### De grands enjeux se profilent :

- Québec va-t-il enfin intervenir de façon significative en faveur des 3R (Réduction – réutilisation - recyclage / compostage) et de l'extraordinaire potentiel que représentent ces alternatives à l'enfouissement en terme de développement durable, de développement de l'économie sociale, régionale et locale (en création d'emplois notamment) ou continuer de conjuguer laxisme et faveurs au profit des multinationales de l'enfouissement, créant ainsi des conditions idéales pour que se poursuive la domination et la croissance de ce mode de gestion qui devrait être, selon l'esprit et la lettre de sa propre *Politique*, un dernier recours, la dernière des solutions pour gérer nos déchets ?
- Actuellement, c'est pourtant l'enfouissement et plus particulièrement le *méga-enfouissement* qui s'est imposé, comme mode principal de gestion des déchets au Québec et dans la MRC Rivière du Nord. Il s'enfouit plus de 60 % des déchets générés sur le territoire québécois et les volumes de déchets enfouis ne cessent d'augmenter. En 2002, malgré 62 sites d'enfouissement reconnus, 4 mégadépotoirs, dont Intersan-Ste-Sophie, se *partagent* plus des deux tiers des déchets de la province.
- Plus que jamais l'impact des décisions qui sont et seront prises cette année détermineront l'atteinte d'objectifs environnementaux et socio-économiques significatifs en terme de gestion des déchets au Québec.
- Allons nous continuer à produire et à enfouir nos déchets dans la même démesure ?

#### Des alternatives existent :

Le déchet le plus facile à gérer est celui qu'on ne produit pas. C'est le premier des 3R, la réduction à la source. Pour cela, il faut agir en amont et beaucoup reste à faire. En 2000, le Québec était encore parmi les plus gros producteurs de déchets au monde ! Des réussites existent ailleurs où des

gouvernements ont imposé des réglementations efficaces et ciblées en ce qui concerne, par exemple, l'emballage des produits. Ce secteur génère d'importants volumes de matières résiduelles.

De plus, tout en réduisant les volumes, les gestionnaires doivent reconnaître que chaque tonne de matières résiduelles détournée de l'enfouissement et dirigée vers le réemploi, le recyclage ou le compostage a une valeur significative et ``estimable`` sur le plan de la conservation des ressources, de la protection de l'environnement, et de la prévention de la santé publique. Ces alternatives à l'enfouissement offrent de plus une grande opportunité pour intégrer l'économie sociale, (ressourceries, etc.), contribuer au développement régional et à la création d'emplois. C'est l'occasion rêvée pour un virage vers le développement durable. C'est une responsabilité et un défi que nous souhaitons partager avec les intervenants du milieu et l'ensemble de la population.

### Contexte régional

Plan de gestion de la MRC Rivière du Nord et agrandissement du dépotoir sont au menu et font ou feront l'objet de consultations publiques.

Sur le territoire de la MRC, 3 consultations publiques auront lieu sur ces questions. D'abord celles de la MRC, les 26 et 29 avril 2003, sur le plan de gestion des matières résiduelles générées et importées sur son territoire (PGMR) et, éventuellement, celle du BAPE (probablement en juin) qui évaluera la pertinence d'une nouvelle demande d'agrandissement du mégadépotoir Intersan de Ste-Sophie. Pour avoir une idée de grandeur (ou d'horreur !) mentionnons que pour environ 750 000 tonnes / an en 1998, c'est de 300 à 350 camions qui déferlent chaque jour vers Ste-Sophie, même jusqu'à tard le soir . Aller-retour, plus de 700 *trajets*...

L'enfouissement est le contraire du développement durable. Il est le parfait symbole du gaspillage et de la surconsommation. Ce modèle de développement nous conduit directement vers un cul-de-sac et constitue une sérieuse menace pour la planète, car une fois les déchets enfouis ceux-ci génèreront pour des décennies (même des siècles) des produits hautement toxiques qui devront être contrôlés (les eaux de lixiviation sont toujours susceptibles de contaminer l'eau souterraine et les biogaz agissent dans le même sens mais pour l'air). Une vraie bombe à retardement qui s'abattra sur nos enfants !

Collectif Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne  
Avril 2003

## OPINION DE LA POPULATION

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Ste-Sophie

### 9 MILLIONS DE TONNES D'ORDURES NOUS PENDENT AU BOUT DU NEZ !

Le Collectif ALERTE à L'ENFOUISSEMENT / PARTICIPATION CITOYENNE\* invite la population à exprimer dès aujourd'hui son opinion au BAPE qui la recevra **jusqu'au 16 janvier 2004**. C'est une opportunité unique qui ne se présentera pas de si tôt !

### NON au MÉGADÉPOTOIR

PARCE QUE :

- 1- Il est reconnu qu'actuellement ce site d'enfouissement, **contamine** tout le secteur en particulier l'eau souterraine qui s'écoule en direction de terres agricoles et de puits d'eau potable municipaux de Ste-Anne-des-Plaines.
- 2- Ste-Sophie dans les Laurentides n'est pas la **poubelle du Québec**. Plus de 20% de tous les déchets domestiques du Québec y seraient enfouis.
- 3- Ce mégadépotoir amènera un déferlement quotidien de plusieurs centaines de camions d'ordures sur l'autoroute 15 (tourisme) et sur la route 158, bordée de résidences, écoles, petits commerces. La 158 a déjà une triste réputation en terme d'accidents mortels et graves.
- 4- Des **alternatives** existent. Ex : petits dépotoirs régionaux plus facile à gérer et à rendre sécuritaires. Il y en a actuellement plus de 50 reconnus par Québec !
- 5- On laisserait un héritage regrettable aux **générations futures**.
- 6- Le méga-enfouissement de déchets va à l'encontre des objectifs de recyclage de la **Politique québécoise** de gestion des matières résiduelles 1998-2008
- 7- Ce mode de gestion des déchets (par méga-enfouissement) est le contraire du développement durable et le bioréacteur pourrait entraîner le **développement régional** dans cette voie en multipliant les activités économiques et les industries de ce type.
- 8- Le mégaenfouissement, c'est aussi le transport par camions des déchets provenant d'un peu partout au Québec. Les **gaz à effet de serre** issus de milliers de litres de diesel brûlés pour transporter ces déchets à Ste-Sophie n'ont même pas été évalués encore moins leur impact sur la santé publique, la qualité de l'air et les changements climatiques(Protocole de Kyoto).
- 9- Je compte aussi sur le préfet St-Onge et les maires de la **MRC Rivière-du-Nord** (Claude Charbonneau de Prévost, Roland Charbonneau de St-Colomban, Marc Gascon de St-Jérôme et Yvon Brière de Ste-Sophie) qui ont actuellement le pouvoir par la loi 90 d'interdire ou de limiter l'importation de déchets provenant de l'extérieur du territoire, pour qu'ils exercent ce droit dans l'intérêt public, tel que signifié depuis avril 2003 via une pétition signée par plus de 1 000 citoyens-nes.

**JE SUIS CONTRE LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE 9 MILLIONS DE TONNES  
DU MÉGADÉPOTOIR DE STE-SOPHIE PARCE QUE :**

**Signature :** \_\_\_\_\_

VOTRE OPINION COMPTE



**Dites-la** par courrier : BAPE / L.E.S Ste-Sophie, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10,

Québec, (Québec) G1R 6A6

**Dites-la** par télécopieur : 1-418-643-9474

**Dites-la** par courriel : [les.ste-sophie@bape.gouv.qc.ca](mailto:les.ste-sophie@bape.gouv.qc.ca)

Note : Dépôt de mémoire ou inscription pour opinion verbale au BAPE : 8 janvier 2004 : Infos 1-800-463-4732 / [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)

### **DÈS MAINTENANT ET JUSQU'AU 16 JANVIER**

Qui peut donner son opinion ? Adultes, enfants, écoles, groupes citoyens, organismes communautaires, privés, commerçants, de partout au Québec.

Quelle forme ? Lettre, dessin, poème, vidéo-clip et même chanson...si vous avez ce talent !

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) transmettra votre opinion via son rapport au ministre de l'environnement du gouvernement Charest au plus tard le 2 avril 2004. C'est une opportunité unique de s'exprimer sur ce projet.

\*Le Collectif *Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne* est un comité ad hoc où se concertent citoyens, citoyennes et organismes de la société civile préoccupés de l'ampleur que prend l'enfouissement des déchets dans les Laurentides et au Québec.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate

**Projet de mégadépotoir à Sainte-Sophie dans les Laurentides**

**9 millions de tonnes de déchets nous pendent au bout du nez !**

Chaque jour, chaque nuit, plusieurs centaines de camions d'ordures de Montréal, de Laval et d'un peu partout au Québec déferleront sur Sainte-Sophie

Saint-Jérôme, 26 novembre 2003 – *Le Collectif Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne* appelle la population à participer aux consultations du Bureau d'audience publique sur l'environnement qui débiteront à Ste-Sophie, le 2 décembre. Il ne faut pas manquer cette unique opportunité de prendre position sur le projet d'agrandissement du mégadépotoir de Ste-Sophie dans les Laurentides. Le Collectif invite la population à questionner le promoteur du projet, le ministère de l'Environnement et la Santé Publique sur les conséquences d'un tel projet sur notre santé et notre environnement. Seule l'opposition de la population peut faire reculer une telle offensive du *tout à l'enfouissement*.

**Une opportunité unique !**

Jamais depuis 1964, la pertinence, l'état et les impacts de ce site d'enfouissement n'ont été soumis à la consultation publique. Entre 1996 et 1998, ce site d'enfouissement a plus que doublé son volume de déchets. Il reçoit déjà près de 20 % de tous les déchets domestiques du Québec. Les **9 millions de tonnes supplémentaires** demandés représentent un volume de déchets plus important que tout ce qui a été enfoui depuis 1964 !

Ces activités d'enfouissement débridées ( 1996-1998), leurs impacts sur l'environnement et la population avoisinante ont laissé indifférentes les autorités publiques. Nous n'avons qu'à penser au déferlement quotidien de centaines de camions d'ordures tantôt sur le rang Ste-Marguerite puis à St-Antoine et Ste-Sophie via la route 158. Le ministère de l'Environnement avait refusé une consultation publique alléguant que tout était légal...

**Nous voulons des réponses à nos questions !**

- Pourquoi en juin 2003 le ministre Mulcair a refusé au promoteur le décret lui permettant de poursuivre l'enfouissement à ce dépotoir ? (En septembre, le ministre accepta)
- Qui sont les politiciens qui soutiennent ce projet d'agrandissement ?
- Pourquoi le font-ils ?



- Depuis l'arrivée de cet enfouisseur en 1997, pétitions et manifestations de la population ont été nombreuses. Alors que des alternatives existent (ex : petits dépotoirs régionaux, recyclage, compostage, etc), pourquoi s'entête-t-il dans un projet aussi agressif ?
- Après 40 ans d'enfouissement, ce dépotoir est-il sécuritaire ?

Ceci n'est qu'un aperçu des questions que nous souhaitons posées lors des audiences.

### **Les écrits restent !**

Aux audiences publiques du BAPE, contrairement aux consultations privées du promoteur, tous les intervenants concernés sont présents et /ou tenus de répondre aux questions des citoyens et des citoyennes. Ces réponses, orales ou écrites peuvent être consultées par la suite. Le ministère de l'Environnement, la Santé Publique et le promoteur du projet devront répondre à toutes les questions.

**En manifestant clairement son opposition à ce projet de 9 millions de tonnes, la population pourrait amener le gouvernement du Québec et les maires de la MRC Rivière-du-Nord, qui en ont le pouvoir, à le rejeter !**

-30-

Source : Normand Beudet, CLGRD : (450) 569-6992  
 Karel Ménard, FCQGED (514) 396-2686  
 POUR LE COLLECTIF ALERTE À L'ENFOUISSEMENT /  
 PARTICIPATION CITOYENNE

Consultations publiques du BAPE (1-800-463-4732) sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie : Première partie : s'informer !

**Mardi le 2 décembre à 19h. puis, reprise des travaux le mercredi 3 à 13h. et à 19h.**

Même horaire pour jeudi si la situation l'exige.

Salle du Club Optimiste

2181 rue de l'Hôtel de Ville à Ste-Sophie

Deuxième partie : Donner son opinion (présentation verbale ou mémoire)

À partir du mardi 13 janvier 2004 au même endroit.

PS : Nous demandons une audience du BAPE à Ste-Anne-des-Plaines parce que cette population est aussi très affectée par le mégadépotoir / CAEPC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate

Projet d'agrandissement du mégadépotoir de Ste-Sophie

**« JE SUIS CONTRE CE PROJET INSENSÉ D'IMPORTER  
9 MILLIONS DE TONNES D'ORDURES »**

Saint-Jérôme, 5 janvier 2004 – Les citoyens et les citoyennes opposés à ce projet peuvent communiquer dès maintenant leur opinion au BAPE par courrier\*, télécopieur\* ou courriel\* et ce jusqu'au vendredi 16 janvier 2004. Quelques lignes suffisent !

Ste-Sophie des Laurentides, poubelle du Québec ?

Sans opposition de la population, Ste-Sophie sera consacrée *poubelle du Québec* avec ce projet d'agrandissement qui y concentrerait quelque 20 % de tous les déchets domestiques (*et solides*) de la province. Cette consultation du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) est une opportunité sans précédent pour contrer cette offensive du *tout à l'enfouissement*.

Votre opinion compte !

En manifestant clairement son opposition à ce projet de 9 millions de tonnes, la population pourrait amener le gouvernement du Québec et les maires de la MRC Rivière-du-Nord, qui en ont le pouvoir, à le rejeter !

Nous disons NON au MÉGADÉPOTOIR  
PARCE QUE :

- 1- Ste-Sophie dans les Laurentides, n'est pas la poubelle du Québec. Plus de 20% de tous les déchets domestiques du Québec y seraient enfouis.
- 2- Ce mégadépotoir amènera un déferlement quotidien de plusieurs centaines de camions d'ordures sur l'autoroute 15 (Et le tourisme ?) et sur la route 158 qui est bordée de résidences, écoles et de petits commerces. La 158 a déjà une triste réputation en terme d'accidents mortels et graves.
- 3- Il est reconnu qu'actuellement ce site d'enfouissement contamine tout le secteur en particulier l'eau souterraine qui s'écoule en direction de terres agricoles et de puits d'eau potable municipaux de Ste-Anne-des-Plaines.
- 4- Des alternatives existent. Ex : petits dépotoirs régionaux plus facile à gérer et à rendre sécuritaires. Il y en a actuellement plus de 50 reconnus par Québec !
- 5- On laisserait un héritage regrettable aux générations futures.
- 6- Le méga-enfouissement de déchets va à l'encontre des objectifs de recyclage de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008
- 7- Le *bioréacteur* sert de façade et de justification au méga-enfouissement de 9 millions de tonnes de déchets. Ce mode de gestion des déchets est le contraire du développement durable. Il pourrait entraîner le développement régional dans une voie sans avenir.

- 8- Le méga-enfouissement, c'est aussi le transport par camions des déchets provenant d'un peu partout au Québec. Les gaz à effet de serre issus de millions de litres de diesel brûlés pour transporter ces déchets à Ste-Sophie n'ont même pas été évalués encore moins leur impact sur la santé publique, la qualité de l'air et les changements climatiques(Protocole de Kyoto).
- 9- Et nous comptons aussi sur le préfet St-Onge et les maires de la MRC Rivière-du-Nord (Claude Charbonneau de Prévost, Roland Charbonneau de St-Colomban, Marc Gascon de St-Jérôme et Yvon Brière de Ste-Sophie) qui ont actuellement le pouvoir par la loi 90 d'interdire ou de limiter l'importation de déchets provenant de l'extérieur du territoire, pour qu'ils exercent ce droit dans l'intérêt public, tel que signifié depuis avril 2003 via une pétition signée par plus de 1 000 citoyens-nes.

JE SUIS CONTRE LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE 9 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS DU MÉGADÉPOTOIR DE STE-SOPHIE PARCE QUE :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

VOTRE OPINION COMPTE

Dites-la par courrier : BAPE / L.E.S Ste-Sophie, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec, (Québec) G1R 6A6

Dites-la par télécopieur : 1-418-643-9474

Dites-la par courriel : [les.ste-sophie@bape.gouv.qc.ca](mailto:les.ste-sophie@bape.gouv.qc.ca)

**Note : Dépôt de mémoire ou inscription pour opinion verbale au BAPE : 8 janvier 2004 : Infos 1-800-463-4732 / [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)**

DÈS MAINTENANT ET JUSQU'AU 16 JANVIER

Qui peut donner son opinion ? Adultes, enfants, écoles, groupes citoyens, organismes communautaires, privés, commerçants, de partout au Québec.

Quelle forme ? Lettre, dessin, poème, vidéo-clip et même chanson... si vous avez ce talent !

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) transmettra votre opinion via son rapport au ministre de l'environnement du gouvernement Charest au plus tard le 2 avril 2004.

C'est une opportunité unique de s'exprimer sur ce projet.

\*Le Collectif *Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne* est un comité ad hoc où se concertent citoyens, citoyennes et organismes de la société civile préoccupés de l'ampleur que prend l'enfouissement des déchets dans les Laurentides et au Québec.

Source : Normand Beaudet, (450) 569-6992

## Communiqué de presse

Collectif Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne

Saint-Jérôme, 17 avril 2003,

### **Enfouir ou recycler ?**

**2003 : année déterminante pour la gestion des déchets au Québec !**

#### Conjoncture et contexte régional

2003 est l'année du sort des déchets au Québec ! La Politique québécoise de gestion de matières résiduelles (1998-2008) est à mi-chemin, la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) et les Municipalités Régionales de Comté (MRC) doivent produire, consulter le public et mettre en vigueur leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pendant que les multinationales de l'enfouissement déploient de leur côté, leurs offensives et intensifient leur lobby pour agrandir leurs mégadépotoirs.

#### **De grands enjeux se profilent :**

- Québec va-t-il enfin intervenir de façon significative en faveur des 3R (Réduction – réutilisation - recyclage / compostage) et de l'extraordinaire potentiel que représentent ces alternatives à l'enfouissement en terme de développement durable, de développement de l'économie sociale, régionale et locale (en création d'emplois notamment) ou continuer de conjuguer laxisme et faveurs au profit des multinationales de l'enfouissement, créant ainsi des conditions idéales pour que se poursuive la domination et la croissance de ce mode de gestion qui devrait être, selon l'esprit et la lettre de sa propre *Politique*, un dernier recours, la dernière des solutions pour gérer nos déchets ?
- Actuellement, c'est pourtant l'enfouissement et plus particulièrement le *méga-enfouissement* qui s'est imposé, comme mode principal de gestion des déchets au Québec et dans la MRC Rivière du Nord. Il s'enfouit plus de 60 % des déchets générés sur le territoire québécois et les volumes de déchets enfouis ne cessent d'augmenter. En 2002, malgré 62 sites d'enfouissement reconnus, 4 mégadépotoirs, dont Intersan-Ste-Sophie, se *partagent* plus des deux tiers des déchets de la province.
- Plus que jamais l'impact des décisions qui sont et seront prises cette année détermineront l'atteinte d'objectifs environnementaux et socio-économiques significatifs en terme de gestion des déchets au Québec.
- Allons nous continuer à produire et à enfouir nos déchets dans la même démesure ?

#### **Des alternatives existent :**

Le déchet le plus facile à gérer est celui qu'on ne produit pas. C'est le premier des 3R, la réduction à la source. Pour cela, il faut agir en amont et beaucoup reste à faire. En 2000, le Québec était encore parmi les plus gros producteurs de

déchets au monde ! Des réussites existent ailleurs où des gouvernements ont imposé des réglementations efficaces et ciblées en ce qui concerne, par exemple, l'emballage des produits. Ce secteur génère d'importants volumes de matières résiduelles.

De plus, tout en réduisant les volumes, les gestionnaires doivent reconnaître que chaque tonne de matières résiduelles détournée de l'enfouissement et dirigée vers le réemploi, le recyclage ou le compostage a une valeur significative et ``estimable`` sur le plan de la conservation des ressources, de la protection de l'environnement, et de la prévention de la santé publique. Ces alternatives à l'enfouissement offrent de plus une grande opportunité pour intégrer l'économie sociale, (ressourceries, etc.), contribuer au développement régional et à la création d'emplois. C'est l'occasion rêvée pour un virage vers le développement durable. C'est une responsabilité et un défi que nous souhaitons partager avec les intervenants du milieu et l'ensemble de la population.

### **Contexte régional**

Plan de gestion de la MRC Rivière-du-Nord et agrandissement du dépotoir sont au menu et font ou feront l'objet de consultations publiques.

Sur le territoire de la MRC, 3 consultations publiques auront lieu sur ces questions. D'abord celles de la MRC, les 26 et 29 avril 2003, sur le plan de gestion des matières résiduelles générées et importées sur son territoire (PGMR) et, éventuellement, celle du BAPE (probablement en juin) qui évaluera la pertinence d'une nouvelle demande d'agrandissement du mégadépotoir Intersan de Ste-Sophie. Pour avoir une idée de grandeur (ou d'horreur !) mentionnons que pour environ 750 000 tonnes / an en 1998, c'est de 300 à 350 camions qui déferlent chaque jour vers Ste-Sophie, même jusqu'à tard le soir . Aller-retour, plus de 700 *trajets*...

L'enfouissement est le contraire du développement durable. Il est le parfait symbole du gaspillage et de la surconsommation. Ce modèle de développement nous conduit directement vers un cul-de-sac et constitue une sérieuse menace pour la planète, car une fois les déchets enfouis ceux-ci généreront pour des décennies (même des siècles) des produits hautement toxiques qui devront être contrôlés (les eaux de lixiviation sont toujours susceptibles de contaminer l'eau souterraine et les biogaz agissent dans le même sens mais pour l'air). Une vraie bombe à retardement qui s'abattrà sur nos enfants !

-30-

Source : Normand Beaudet, 569-6992

**PARU DANS LE JOURNAL DE PRÉVOST LE 16 AVRIL 2003, p.7**

**LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE PRÉVOST**

## **GESTION DES DÉCHETS, C'EST LE TEMPS D'AGIR !**

*Par Isabel Sauv  (Comit  consultatif en environnement de la Ville de Pr vost)  
et Normand Beaudet (Front commun qu b cois pour une gestion  cologique des d chets)*

L'ann e 2003 est d terminante pour la gestion des d chets au Qu bec. Elle est l'ann e centrale de la Politique qu b coise de gestion des mati res r siduelles (1998-2008). Cette ann e la Communaut  m tropolitaine de Montr al (CMM) et les municipalit s r gionales de comt  (MRC) doivent produire, consulter le public et mettre en vigueur leur plan de gestion des mati res r siduelles (PGMR). Le PGMR doit d montrer entre autres comment la MRC rencontrera les objectifs de recyclage et de r duction des d chets enfouis de la Politique, alors que les multinationales de l'enfouissement sont en intense lobby pour agrandir leurs m gad potoirs.

### **L'enfouissement versus les 3R**

L'enfouissement est le contraire du d veloppement durable. Il est le parfait symbole du gaspillage et de la surconsommation. Ce mod le de d veloppement nous conduit directement vers un cul-de-sac et constitue une s rieuse menace pour la plan te. Une fois les d chets enfouis, ceux-ci g n reront pour des d cennies (m me des si cles) des produits hautement toxiques qui devront  tre contr l s (contamination de l'eau souterraine par le lixiviat et contamination de l'air par les biogaz). Une vraie bombe   retardement qui s'abattra sur nos enfants ! Nous serions mieux de commencer   valoriser nos ressources plut t que de les «  liminer » sous la terre.

Le d chet le plus facile   g rer est celui qu'on ne produit pas. C'est le premier des 3R, la r duction   la source. Pour cela, il faut agir en amont et beaucoup reste   faire. En 2000, le Qu bec  tait encore parmi les plus gros producteurs de d chets au monde ! Des r ussites existent ailleurs o  des gouvernements ont impos  des r glementations efficaces et cibl es, par exemple sur l'emballage des produits. Ce secteur g n re d'important volume de mati re r siduelle.

De plus, tout en r duisant les volumes, les gestionnaires doivent reconnaître que chaque tonne de mati res r siduelles d tourn es de l'enfouissement et dirig es vers le r emploi, le recyclage ou le compostage a une valeur significative et estimable sur le plan de la conservation des ressources, de la protection de l'environnement et de la pr vention de la sant  publique. Ces alternatives   l'enfouissement offrent, de plus, une grande opportunit  pour int grer l' conomie sociale (par exemple par les ressourceries), contribuer au d veloppement r gional et   la cr ation d'emplois. C'est l'occasion r v e pour accentuer le virage vers le d veloppement durable.

### **Contexte r gional**

Les d chets g n r s sur le territoire de la MRC Rivi re-du-Nord repr sentent environ 130 000 tonnes par an. De cette quantit  de d chets une partie est recycl e ou revaloris e et environ 60% est enfouie (moyenne qu b coise). Il y aurait donc environ 78 000 tonnes de d chets provenant de la MRC qui seraient enfouis au d potoir de Ste-Sophie annuellement. Ces derni res ann es environ 800 000 tonnes de d chets ont  t  enfouis annuellement au site de Ste-Sophie. C'est- -dire que 90% des d chets enfouis   Ste-Sophie sont import s de partout au Qu bec ! Pr s de 20 % de tous les d chets domestiques qu b cois sont achemin s ici. Certains d chets font des centaines de kilom tres avant d'aller rejoindre les millions de tonnes

accumulées à ce dépotoir qui opère depuis 1964. Imaginez la pollution due au transport de ces déchets\* et également la pollution locale due à leur décomposition. Sommes-nous la poubelle du Québec ? Devrions-nous gérer nos déchets dans de plus petits dépotoirs, afin de moins concentrer les polluants et aussi promouvoir le fait que chacun est responsable de ses déchets ? Ces questions doivent être débattues dans le cadre des audiences sur le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

Le site d'enfouissement d'Intersan à Ste-Sophie est presque rempli. Intersan est donc en processus de demande d'agrandissement. La MRC a le pouvoir de restreindre, voire même d'interdire l'enfouissement de déchets qui ne proviennent pas de son territoire. Le volume des déchets du territoire étant beaucoup moindre que le volume actuellement enfoui, cela donnerait plus de temps avant la fermeture du site pour évaluer si un agrandissement est la meilleure solution ou si un site de moindre envergure aurait moins d'impacts négatifs.

Des consultations publiques auront lieu concernant le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Rivière-du-Nord à la Vieille Gare de St-Jérôme, à 9h le 26 avril et à 18h30 à l'école Jolibois de Ste-Sophie le 29 avril (100, rue Val-des-Chênes). Également, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra éventuellement des consultations publiques (probablement en juin) pour évaluer la pertinence d'une nouvelle demande d'agrandissement du mégadépotoir Intersan de Ste-Sophie.

Dans son projet de plan de gestion des matières résiduelles, la MRC n'a pas inclus un règlement interdisant l'importation de déchets sur son territoire. Le Collectif *Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne* (regroupement de plusieurs groupes environnementaux et de citoyens et citoyennes préoccupés par ce sujet) demande à la MRC de le faire. Une **pétition est disponible jusqu'au jeudi le 24 avril** dans plusieurs commerces de Prévost pour appuyer la demande du Collectif *Alerte à l'enfouissement / Participation citoyenne*. Cette pétition sera présentée par le Collectif aux audiences publiques de la MRC le 26 avril prochain à la vieille gare de St-Jérôme. Ci-dessous, voici le texte intégral de la pétition :

### **LA MRC RIVIÈRE-DU-NORD DOIT INTERDIRE L'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DE SON TERRITOIRE**

L'enfouissement est le contraire du développement durable et se fait au détriment du recyclage, de la réutilisation et du compostage des matières résiduelles. Si l'enfouissement des déchets est la dernière des solutions pour les gérer, le méga-enfouissement, est la pire. La très grande majorité des déchets du site d'enfouissement Intersan de Ste-Sophie provient de Montréal, Laval et d'ailleurs au Québec. Depuis 1964, des millions de tonnes de déchets s'accumulent à ce dépotoir situé près d'importantes nappes d'eau souterraines sans qu'aucune étude d'impact indépendante et objective n'ait été réalisée.

Par l'article 53.25 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la **MRC Rivière-du-Nord peut interdire, par règlement, la mise en décharge à ce site, des déchets provenant de l'extérieur de son territoire**. Si elle ne le fait pas dans les délais requis (avant que Intersan, actuellement en processus pour une nouvelle demande d'agrandissement, ne l'obtienne de Québec), elle perdra ce droit pour longtemps.

**C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Préfet Yves St-Onge et messieurs les maires Claude Charbonneau, Yvon Brière, Roland Charbonneau et Marc Gascon de la MRC Rivière-du-Nord, d'interdire, tel que la Loi le prévoit, l'importation de déchets de l'extérieur.**

\* 800 000 tonnes de déchets par an équivaut à environ 375 voyages de camions par jour environ ( 750 passages en prenant compte de l'aller et du retour des camions) qui déferlent sur Ste-Sophie, même jusqu'à tard le soir.

NUK - Info 27 NOV - 2003

Le Collectif Alerte à l'enfouissement de Sainte-Sophie

# Le Collectif Alerte à l'enfouissement invite la population à participer aux consultations du BAPE

514-877-5000 450-569-6992 Normand Beaudet



Très heureux qu'il y ait tenue d'audiences publiques du BAPE concernant le projet d'Intersan d'agrandir le site d'enfouissement de Sainte-Sophie, les intervenants du Collectif Alerte à l'enfouissement-Participation citoyenne ont appris que la population en apprendra davantage sur les pratiques de la gestion des déchets.

Selon Normand Beaudet, les gens auront, lors des consultations qui débuteront à Sainte-Sophie le 2 décembre prochain, l'occasion de questionner les dirigeants d'Intersan, le ministère de l'Environnement et la Santé publique sur les conséquences d'un tel projet sur la santé et l'environnement. « Nous croyons que l'opposition de la population peut être un frein à une telle offensive du tout à l'enfouissement », a mentionné le porte-

parole. Il existe actuellement quatre mégadépotaires au Québec qui accueillent 70 % des déchets domestiques. Celui de Sainte-Sophie en fait partie. Il reçoit déjà près de 20 % de tous les déchets, soit un million de tonnes par année.

Intersan demande une autorisation au ministère de l'Environnement pour 9 millions de tonnes supplémentaires. Selon le Collectif, ce volume de déchet est plus important que tout ce qui a été enfoui depuis 1964, date de l'ouverture du site de Sainte-Sophie. Entre 1996 et 1998 (année d'acquisition du site par Intersan), le volume de déchets a plus que doublé. Les ordures viennent d'aussi loin que de l'Outaouais, de la Montérégie et de l'Abitibi. « Ces activités d'enfouissement débridé de 1996 à 1998, leurs impacts sur l'environnement et la population avoisinante ont laissé indifférentes les autorités publiques », a déclaré Normand Beaudet, de la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets (CLGRD). Karel M...

logique des déchets (FCGED), et M. Beaudet trouve inquiétant le fait qu'une fois que les sites obtiennent l'autorisation du gouvernement, il n'y a aucun rythme d'enfouissement à respecter. « Nous n'avons qu'à penser au déferlement quotidien de centaines de camions d'ordures tantôt dans le rang Sainte-Marguerite puis à Saint-Antoine et Sainte-Sophie, via la route 158. »

M. Beaudet a précisé que, contrairement aux consultations privées du promoteur, lors des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), un organisme indépendant, tous les intervenants concernés sont présents ou tenus de répondre aux questions des citoyens. Ces réponses, orales ou écrites, peuvent être consultées par la suite.

« En manifestant clairement son opposition à ce projet de 9 millions de tonnes, la population pourrait amener le gouvernement du Québec et les maires des MRC qui en ont le pouvoir à le rejeter », de dire M. Beaudet.

La première partie des consultations, qui a pour but de répondre aux interrogations des participants, aura lieu le mardi 2 décembre, à 19 h et le mercredi 3 décembre, à 13 h et à 19 h, au 2111, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Sainte-Sophie. La deuxième partie, qui vise à recueillir les opinions (par une présentation

verbale ou par mémoire), se déroulera le mardi 13 janvier 2004 au même endroit.

Le rapport du BAPE sera rendu public plus tard le 2 avril 2004 au ministère de l'Environnement, M. Thomas J. McKeown. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.



# Consultation sur l'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie le 2 décembre

(H.D.) Les consultations sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement Intersan à Sainte-Sophie, débuteront le 2 décembre. Elles seront tenues à la salle du club Optimiste de Sainte-Sophie à compter de 19h.

Cette consultation publique, organisée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), a pour but d'offrir aux citoyens la possibilité de poser les questions sur la pertinence de l'agrandissement du site. Si le besoin s'en fait sentir, cette audience publique pourra se poursuivre les jours suivants. Au cours de cette première phase de consultation, le promoteur du projet (Intersan) et des personnes-ressources répondront aux questions des personnes présentes et des membres du BAPE. Le Collectif Alerté à l'enfouissement/Participation citoyenne, un comité ad hoc ou se concertent citoyens, citoyennes et organismes de la société civile, préoccupés par l'ampleur que prend l'enfouissement dans la gestion des déchets dans la MRC Rivière-du-Nord et

au Québec, participera également à ces audiences.

## Les Laurentides région dépotoir

Selon le Collectif, l'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, apportera 9 millions de tonnes de déchets dans la région. Des centaines de camions remplis d'ordures de Montréal, de Laval et d'un peu partout au Québec déverseront leurs détritus jour et nuit. Le Collectif se demande pourquoi la région des Laurentides est devenue le dépotoir du Québec.

## Seconde audience le 13 février

La deuxième phase de ces audiences aura lieu le 13 février au même endroit. La population pourra alors donner son opinion et faire des suggestions. Les personnes et les organismes auront alors la possibilité de s'exprimer sous forme de mémoires ou verbalement.

Pour le Collectif, c'est une occasion unique pour la population de s'exprimer sur un dossier très important. Le Collectif mentionne que c'est la première fois qu'une



Dans l'ordre habituel, nous retrouvons Karel Ménard et Normand Beaudet lors de leur conférence de presse. (Photo GDM par Claude Cormier.)

telles consultations publiques est organisée par le BAPE. Il note également que le promoteur du site d'enfouissement Intersan entoure déjà 20 % de toutes les ordures du Québec à Sainte-Sophie.

Le BAPE remettra son rapport le 2 avril 2004 au ministre de l'Environnement. Ce dernier aura alors deux mois pour le rendre public et prendre une décision sur la demande d'agrandissement.

LE MARIAGE 29-11-2003

LA MRC RIVIÈRE-DU-NORD DEVAIT-ELLE

# interdire «l'importation» de déchets?

## Consultations samedi à Saint-Jérôme et mardi à Sainte-Sophie

Par **HENRI PRÉVOST**

La MRC Rivière-du-Nord devrait-elle interdire l'importation de déchets provenant de l'extérieur de son territoire? C'est du moins ce que souhaite le Collectif Alerte à l'enfouissement, formé d'organismes et citoyens de la région qui s'opposent à l'agrandissement éventuel du site d'enfouissement de Sainte-Sophie.

Selon ce groupe de pression, chaque MRC devrait traiter ses propres matières résiduelles, en mettant d'abord l'accent sur le recyclage, plutôt que de les acheminer vers de méga-dépotoirs comme celui d'Intersan à Sainte-Sophie, qui constitueraient toujours un risque pour l'environnement.

C'est la position que le Collectif défendra lors des consultations menées par la MRC Rivière-du-Nord au sujet de son «plan de gestion des matières résiduelles», samedi matin 26 avril, à la gare de Saint-Jérôme, et mardi prochain 29 avril à 18h30, à l'école Jean-Moreau de Sainte-Sophie.

Dans le cadre de ce plan de gestion (que chaque MRC doit adopter), la loi permet aux élus municipaux d'interdire ou de limiter l'importation de déchets. Un «droit de regard» que plusieurs MRC sont en voie d'appliquer, selon Normand Beaudet, porte-parole du Collectif.



Normand Beaudet, du Collectif Alerte à l'enfouissement.

d'Intersan aient pris «tous les moyens nécessaires pour une prise en charge régionale de leur plan de gestion», particulièrement à l'égard des résidus domestiques dangereux (BDD).

Pour le Collectif, cette mesure est nettement insuffisante et fait figure de vœu pieux. «C'est déjà plus de 20% des déchets québécois qui sont acheminés à Sainte-Sophie», affirme Normand Beaudet. Selon lui, il est d'autant plus nécessaire de limiter l'apport de déchets de l'extérieur qu'Intersan est en demande auprès de Québec pour agrandir son site. Pour ce faire, le plan de gestion de la MRC devrait à tout le moins préciser la quantité maximale de résidus de l'extérieur autorisée sur son territoire.

## première du nouveau Saint-J

(H.P.) Le ce financière ville de Sa soldé par u 000 \$, sur baux de 68,

Des inves comptant par droits sur les lières plus ainsi que dé dées à la suit quant cet exc

Selon le n ces résultats gestion rigour part de l'ens municipal. Le le premier bi ville représe d'un million budgets con anciennes v l'administrat améliorer les semble des c au niveau de du déneigem contre les inc

En 2002, S ti 26,8 millio: tructures et : 94,2 millions valeur de ses

## MOISSISSURES et HABITATION

Régulièrement nous recevons à la Régie des téléphones de personnes inquiètes de la présence de moisissures dans leur résidence et de leur effets sur la santé.

**Que sont les moisissures?**  
Les moisissures sont des champignons microscopiques. On les retrouve partout dans l'environnement. Dans certaines conditions, elles peuvent proliférer dans les habitations où l'on retrouve une humidité excessive.

**Quels sont les effets sur la santé?**  
Chez la majorité des gens, les moisissures dans l'air intérieur ne causent pas d'effets sur la santé. Toutefois, l'exposition aux moisissures peut favoriser l'apparition de symptômes ou de maladies chez certaines personnes souffrant de problèmes respiratoires ou ayant un système immunitaire déficient. Les réactions allergiques, l'irritation des voies respiratoires et l'ag-

gravation de l'asthme sont les symptômes les plus fréquemment associés aux moisissures. Les personnes qui ont des problèmes de santé devraient consulter un médecin.

**Que faire en présence de moisissures?**  
Il est important de corriger toutes les infiltrations d'eau dans la maison. Il est aussi recommandé de laver toutes les surfaces lisses (métal, vitres) qui ont été contaminées par des moisissures avec une solution d'eau de Javel diluée (une partie d'eau de Javel pour neuf parties d'eau). Les matières contaminées tel que le gypse devraient être enlevées et jetées. Par ailleurs, il est important de maintenir un taux d'humidité entre 30 et 50% à l'intérieur de votre maison.

**Comment obtenir plus d'information?**  
Au besoin communiquez avec le service Info-Santé.

Jacques Normand, au Toxicologie publique

**Timide droit de regard...**  
Le projet soumis par la MRC Rivière-du-Nord s'avère cependant très timide à ce chapitre. Il faut dire qu'au site de Sainte-Sophie, 90% du million de tonnes de déchets enfouis chaque année proviennent déjà de l'extérieur du territoire.  
C'est ainsi que les élus proposent simplement de s'assurer que les MRC desservies par le site

C'est une commission formée de neuf personnes et présidée par le maire de Prévost, Claude Charbonneau, qui recueillera les avis lors des consultations. Par la suite, s'il y a lieu, le projet de plan de gestion sera modifié en fonction de ses recommandations, avant d'être soumis aux autorités gouvernementales et aux MRC environnantes. L'adoption finale par la MRC est prévue en septembre.

## La carte TRAM pour le transport collectif les Jérômiens ne paient pas tous le m

(H.P.) Si les Jérômiens peuvent dorénavant utiliser la carte TRAM pour tous les services de transport en commun de l'ensemble du territoire de l'Agence métropolitaine de transport (y compris le service local jérômien), ils doivent payer plus ou moins cher selon leur lieu de résidence dans la ville.

En effet, le territoire de Saint-Jérôme chevauche deux des zones tarifaires de l'AMT. Celles-ci sont établies par des cercles de plus en plus grands autour de Montréal.

Un des ces cercles traverse Saint-Jérôme, avec le résultat que la partie sud de la ville se retrouve en zone 7, tandis que la partie nord est en zone 8. La première comprend l'ancien Saint-Antoine et le centre-ville, jusqu'à la rue Bélanger, tandis que les anciennes localités de Bellefeuille et Lafontaine se retrouvent dans la seconde.

En zone 7, la carte mensuelle TRAM, permettant à son détenteur d'utiliser à volonté autobus, train et métro, coûte 158 \$ (93 \$ pour les moins de 18 ans et plus de 65 ans; 126 \$ pour les étudiants de 18 à 21 ans). En zone huit, le tarif passe à 179 \$ (143 \$ et 106 \$ pour les deux autres catégories).

Soulignons que cette situation n'est pas particulière à Saint-Jérôme. D'autres villes se retrouvent



Le train est l'un des moyen lectif accessible avec la ca CDM par Elaine Nicol

en effet dans deux zones tarif les résidents de la zone la p donc valoir la peine de marcher rues pour prendre l'autobus...

# ACTUALITÉ

## PROJET DE MÉGADÉPÔTOIR À SAINTE-SOPHIE

# 9 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS DANS LES LAURENTIDES

Accès Laurentides 29-11-03 p. 5

Frédérique David

Des citoyens des Laurentides s'inquiètent des répercussions sur leur santé et leur qualité de vie du projet d'agrandissement du mégadépotoir de Sainte-Sophie. Le collectif *Alerte à l'enfouissement/Participation citoyenne* a organisé une conférence de presse cette semaine pour dénoncer ce projet qu'il juge inacceptable et incompatible avec la politique québécoise en matière de gestion des déchets.



Propriétaire du site d'enfouissement de Sainte-Sophie depuis 1997. Intéressé la plus grosse multinationale mondiale d'enfouissement des déchets, a demandé au ministre de l'Environnement du Québec de lui accorder le droit d'enfouir 9 millions de tonnes de déchets supplémentaires par année. Actuellement, le dépotoir, qui figure parmi les quatre plus importants au Québec, reçoit près de 20% de tous les déchets domestiques du Québec. Ce sont 500 à 1000 camions qui passeront chaque jour avec des déchets provenant de l'Outaouais, de la

Alors que des signes inquiétants de pollution et de contamination du sol ont fait irruption aux alentours du mégadépotoir au cours des dernières années, les citoyens craignent pour leur santé. Il n'y a pas de grand contrôle sur la quantité, et encore moins sur ce qui est acheminé là, d'expliquer Normand Beaudin. Il y a des risques de contamination extrêmement inquiétants. Depuis l'arrivée de cet enfouisseur en 1997, pétitions et manifestations ont été nombreuses, ce qui n'a pas empêché la compagnie de doubler son volume de déchets entre 1996 et 1998. Les maires de la MRC Rivière-du-Nord, qui ne



# Enfouissement des déchets à Sainte-Sophie: la MRC veut reporter sa décision à l'an prochain

Par HENRI PREVOST

Alors que s'amorcent cette semaine les audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouisse-

ment d'Intersan à Sainte-Sophie, la MRC Rivière-du-Nord demande à Québec un délai supplémentaire pour l'adoption de son plan de gestion des matières résiduelles

En vertu de ce plan qu'elles doivent adopter d'ici la fin de 2003, les MRC ont le pouvoir d'interdire ou de limiter l'enfouissement de déchets provenant de l'extérieur de leur territoire. Le Collectif Alerte à l'enfouissement, qui s'oppose à l'expansion du site de Sainte-Sophie, demande depuis plusieurs mois à la MRC d'exercer ce «droit de regard».

## Site d'enfouissement de Sainte-Sophie: la consultation commence le 2 décembre

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) entreprendra dès le début de décembre sa consultation sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement Intersan à Sainte-Sophie.

Le mardi 2 décembre à 19h, à la salle du club Optimiste de Sainte-Sophie, la première partie de l'audience publique s'amorcera et se poursuivra les jours suivants selon les besoins du public et de la commission, présidée par Mme Claudette Journault.

Lors de cette étape, le promoteur du projet (Intersan) et des personnes ressources répondront aux questions des personnes intéressées et des membres de la commission.

La seconde partie de l'audience débutera le mardi 13 février au même endroit. La commission recueillera alors l'opinion et les suggestions du public. Toute personne ou organisme pourra alors s'exprimer sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Pour le Collectif Alerte à l'enfouissement/Participation citoyenne, un groupe de pression qui prône des alternatives en matière de disposition des déchets, cette consultation du BAPE représente une opportunité unique pour la population.

Jamais la pertinence, l'état et les impacts de ce site d'enfouissement n'ont été soumis à une telle consultation publique, constate le collectif, rappelant qu'Intersan enfouit déjà 20% des ordures du Québec à Sainte-Sophie.

Le rapport final du BAPE sera remis au plus tard le 2 avril au ministre de l'Environnement. Ce dernier aura ensuite 60 jours pour le rendre public et devra alors statuer sur la demande



Karel Ménard et Normand Béaudet, du collectif Alerte à l'enfouissement/participation citoyenne, résolument contre l'expansion du site d'Intersan à Sainte-Sophie. (Photo CDM par Claude Cormier)

Le préfet de la MRC, Yves St-Onge, a toutefois confirmé à L'Écho que son conseil souhaite attendre après la consultation menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour statuer sur ce sujet. «Peut-être qu'on va apprendre des choses importantes lors des audiences», dit M. St-Onge pour motiver ce délai.

Celui-ci réitère que la MRC exercera son droit de regard, mais possiblement de façon progressive. «À court terme, c'est irréaliste d'interdire la venue de déchets de l'extérieur parce qu'il n'y a pas assez de sites pour des

servir Montréal», dit le préfet, convaincu que le ministre de l'Environnement pourrait renverser la décision de la MRC si elle s'avisait d'agir de la sorte.

Par contre, il serait possible, selon lui, de réduire progressivement la quantité de matières enfouies à Sainte-Sophie, à mesure que des solutions de rechange seraient identifiées.

Cette position ne réjouit évi-

demment pas le Collectif qui note que d'autres MRC où l'on retrouve des sites d'Intersan (Drummond et Memphrémagog) ont déjà annoncé leur intention d'imposer des limites aux déchets de l'extérieur de leur territoire.

Le groupe environnementaliste invite la population à participer activement aux audiences du BAPE, qui se tiennent cette semaine à Sainte-Sophie et s'y poursuivront en janvier.



Le projet d'Intersan prévoit l'enfouissement de 9 millions

André Paris